

AVIS À LA POPULATION

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés, se tient devant public. L'enregistrement audiovisuel de la séance est disponible sur le site Web de la MRC environ 24 heures après la tenue de la séance.

Si vous désirez vous adresser au conseil, vous pouvez le faire par courriel greffe@hautegaspesie.com ou sur place lors de la période de questions.



Séance ordinaire du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie, siégeant pour l'administration des territoires non organisés

Mercredi 11 septembre 2024, 19 h 15, salle de conférences du centre administratif MRC 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, Sainte-Anne-des-Monts

Projet d'ordre du jour

N ^o	Sujet (TNO)	Discussion	Information	Décision	Résultat/suivi	Proposeur Proposeuse
1	Vérification du quorum et ouverture de la séance		x		Heure :	
2	Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 11 septembre 2024			x		
3	Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2024			x		
4	ADMINISTRATION GÉNÉRALE					
4.1	Approbation du rapport des impayés et déboursés directs du 1 ^{er} au 31 juillet 2024			x		
4.2	Approbation du rapport des impayés et déboursés directs du 1 ^{er} au 31 août 2024			x		
4.3	Demande au gouvernement du Canada une bonification des sommes du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) 2024-2028			x		
4.4	Modification au calendrier des séances ordinaires 2024 - TNO		x			
5	AFFAIRES DIVERSES					
5.1						
5.2						
5.3						
6	Période de questions	x			Heure :	
7	Clôture de la séance			x	Heure :	